



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS D'URBANISME 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591 ET 592

Avis public est par la présente donné que les règlements d'urbanisme suivants de la Municipalité de Saint-Anicet sont entrés en vigueur le 6 novembre 2025, date de la délivrance des certificats de conformité par la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent (MRCHSL).

- **Règlement numéro 584** révisant le plan d'urbanisme numéro 307;
- **Règlement numéro 585** remplaçant le règlement de zonage numéro 308;
- **Règlement numéro 586** remplaçant le règlement de lotissement numéro 311;
- **Règlement numéro 587** remplaçant le règlement de construction numéro 309;
- **Règlement numéro 588** remplaçant le règlement sur les permis et certificats numéro 310;
- **Règlement numéro 589** remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 359;
- **Règlement numéro 590** sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- **Règlement numéro 591** remplaçant le règlement sur les usages conditionnels numéro 312;
- **Règlement numéro 592** remplaçant le règlement sur les dérogations mineures numéro 475.

Ces règlements ont été adoptés par le conseil municipal lors de sa séance du 8 septembre 2025 et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Les certificats de conformité ont été délivrés le 6 novembre 2025 en vertu des résolutions numéros 11154-10-25 à 11161-10-25 adoptées par le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 15 octobre 2025.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au bureau de la Municipalité de Saint-Anicet, situé au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Anicet, ce 17 novembre 2025.

Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Anicet

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéro 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591 ET 592 au bureau de l'Hôtel de Ville et à la maison des organismes, en date du 13 novembre 2025.

Tel que prévu au règlement 533 adopté le 18 septembre 2020 par le conseil municipal, je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéro 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591 ET 592 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Anicet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13e jour du mois de novembre 2025.

Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Anicet